

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.11.397

**Cession de terrain à
la commune de
Fléac**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : Monsieur SAUZE
-----------------------------	------------------------------------

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE FLEAC

A la suite de la prise de compétence eau potable le 1^{er} janvier 2001, le syndicat d'eau potable de Linars – Fléac a été dissout, et la propriété de tous ses biens transférée à la ComAGA.

La parcelle AD n° 199, d'une contenance de 64 m² et son génie civil, située sur la commune de Fléac, au lieu-dit « Champ de Bernier », est un bien qui a été désaffecté et transféré à la ComAGA. Depuis plusieurs années, le génie civil de l'ancienne station de reprise est utilisé comme abribus.

Par délibération du 29 septembre 2005, le conseil municipal de la commune de Fléac a émis le souhait de devenir propriétaire, à titre gratuit, de cette parcelle.

Afin de pouvoir céder ce terrain à la commune de Fléac, la ComAGA, propriétaire, doit préalablement procéder à son déclassement du domaine public.

Le service du Domaine a évalué la valeur de cette parcelle et de son petit bâtiment à usage d'abribus à 320 €.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le déclassement de la parcelle AD n°199, d'une contenance de 64 m², située sur la commune de Fléac, au lieu-dit « Champ de Bernier »

D'APPROUVER la cession à titre gratuit de ladite parcelle à la commune de Fléac, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir.

DE CONSTATER par opérations d'ordre budgétaires, la sortie de l'actif de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 06 décembre 2007